



COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DEL'ÉTAMPOISSUD-ESSONNE

PROJET EDUCATIF

DES ACCUEILS DE LOISIRS

 01 64 59 27 27

 www.caese.fr

 76 rue Saint-Jacques 91150 Etampes

 contact@caese.fr

 @LaCAESE

SOMMAIRE

Définition du projet éducatif

Le projet éducatif

La vocation de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois
Sud Essonne

Organisation et fonctionnement

Organisation générale

Le public accueilli

L'accueil des enfants porteur de handicap

Le fonctionnement général

Les moyens humains

Les moyens matériels

Les moyens financiers

Les objectifs de la CAESE

Les objectifs généraux

Les objectifs éducatifs

Les modalités d'évaluation

Conclusion

Annexes

Charte des animateurs

Règlement de fonctionnement

Grille d'évaluation annuelle

SOMMAIRE

LE PROJET EDUCATIF C'EST QUOI?

Définition du projet éducatif

Le projet éducatif :

Qui est concerné par le projet éducatif ?

Le projet éducatif des accueils de loisirs est écrit par l'organisateur c'est-à-dire la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne.

Le projet éducatif peut être consulté par l'ensemble des acteurs des structures d'accueil : les élus communautaires et municipaux, la Directrice du Pôle Service à la Population, les coordinateurs, les directeurs, les animateurs et les parents.

Que trouve-t-on dans le projet éducatif ?

⇒ La vocation de la structure organisatrice :

Les objectifs principaux des Accueils de loisirs sont de rassembler les enfants au sein d'une structure d'accueil et de mettre à leur disposition un personnel d'encadrement chargé d'assurer leur sécurité (physique et morale) et de proposer des animations aux enfants en fonction de leur âge, d'organiser des activités sportives, de loisirs et de plein air adaptées à leurs capacités, le tout en étant à l'écoute des besoins et attentes des enfants et des jeunes accueillis.

Cela doit permettre à l'enfant de vivre pleinement un temps de loisirs agréable et divertissant tout en contribuant à son éducation.

⇒ Le fonctionnement de la structure organisatrice :

Les Accueils de loisirs sont répartis sur le territoire en 19 structures périscolaires et 9 structures extrascolaires.

⇒ Les divers moyens :

- Les ressources humaines et les missions de chacun (les élus, le Directeur du pôle service à la population, les coordinateurs, les directeurs, les animateurs, le personnel de restauration ...),
- Les moyens financiers nécessaires au bon fonctionnement,
- Les moyens matériels mis à disposition par les municipalités.

⇒ Les objectifs généraux et éducatifs :

L'action des Accueils de loisirs s'inscrit dans une politique en faveur des enfants et définit ses objectifs afin d'évaluer en permanence son organisation et son fonctionnement.

LE PROJET EDUCATIF C'EST QUOI?

La vocation de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne :

Quelle priorité plus grande peuvent avoir une collectivité et ses élus, qui sont aussi bien souvent pour la plupart parents, que de porter la plus forte attention à l'épanouissement des enfants ?

Quel autre domaine engage une aussi forte notion de responsabilité ?

Il n'y en a pas.

Accorder toute leur place aux enfants, c'est non seulement garantir leur bien-être mais aussi offrir aux parents une gamme de services qui leur permet d'être rassurés et de pouvoir conjuguer vies professionnelle et familiale en toute quiétude.

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a ainsi, depuis ces dernières années, développé une politique extrêmement dynamique que ce soit en matière d'équipements, d'accueils ou d'activités.

Il y a une autre ambition sur laquelle leurs élus ne transigeront jamais. C'est le respect des pratiques professionnelles et la qualité des moyens humains mis à disposition des enfants, et donc des parents, afin que ceux-ci puissent se sentir en pleine confiance. Nous y sommes particulièrement vigilants.

La mission de service public dont la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne a la charge impose son exercice dans un climat serein, respectueux de tous les droits, à commencer par celui de la protection des enfants.

L'enfance est une étape fondatrice d'un parcours de vie. Pour nos enfants, elle doit être celle d'un grand bonheur afin de les préparer au mieux à la vie d'adolescent et d'adulte.



ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

ORGANISATION GÉNÉRALE

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne accueille principalement dans ses structures l'ensemble des enfants résidant sur son territoire mais peut également accueillir les enfants résidant sur des territoires limitrophes

Les structures d'accueil par ville :

PERISCOLAIRE

- Angerville 6 h 45 - 8 h 30 et 16 h 00 - 19 h 30
- Boissy-la-Rivière 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Brières-les-Scellés 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00

Étampes :

- Le Port 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Louise-Michel 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Louis-Moreau 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Éric-Tabarly 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Hélène-Boucher 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00

- Le Petit Prince 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Jean-de-la-Fontaine 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Pauline-Kergomard 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Guillerval 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Méréville 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00

Morigny-Champigny :

- Maison de l'Enfance 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00
- Daudet 16 h 30 - 19 h 00
- Monceaux 16 h 30 - 19 h 00

- Pussay 6 h 45 - 8 h 30 et 16 h 30 - 18 h 45
- Saclas 7 h 00 - 8 h 30 et 16 h 30 - 19 h 00

EXTRASCOLAIRE

- Angerville Mercredis & vacances
- Méréville Mercredis & Vacances

Étampes :

- Louise-Michel Mercredis & Vacances
- Éric-Tabarly Mercredis & Vacances
- Hélène-Boucher Mercredis & Vacances
- Valnay Mercredis & Vacances

Morigny-Champigny :

- Maison de l'Enfance Mercredis & Vacances
- Daudet Mercredis & Vacances
- Jean-de-la-Fontaine Mercredis & Vacances

- Pussay Uniquement les Mercredis
- Saclas Mercredis & vacances

ORGANISATION GÉNÉRALE

La Communauté de Communes de l'Étampois Sud-Essonne s'est transformée le 1er janvier 2016 en Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne à périmètre identique.

Elle regroupe les 37 communes suivantes :

Abbéville-la-Rivière, Angerville, Arrancourt, Authon-la-Plaine, Blandy, Bois-Herpin, Boissy-la-Rivière, Boissy-le-Sec, Boutervilliers, Bouville, Brières-les-Scellés, Brouy, Châlo-Saint-Mars, Chalou-Moulineux, Champmotteux, Chatignonville, Congerville-Thionville, Étampes, Fontaine-la-Rivière, Guillerval, La Forêt-Sainte-Croix, Le Plessis-Saint-Benoist, Marolles-en-Beauce, Le Mérévillois (composée des communes déléguées d'Estouches et Méréville), Mérobert, Mespuits, Monnerville, Morigny-Champigny, Ormoy-la-Rivière, Puiset-le-Marais, Pussay, Roinvilliers, Saclas, Saint-Cyr-la-Rivière, Saint-Escobille, Saint-Hilaire, Valpuiseaux.



ORGANISATION GÉNÉRALE

Les principaux interlocuteurs

Cette organisation est reconnue par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne. La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne est reconnue comme l'unique organisatrice de toutes ces structures d'accueil.

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne regroupe plus de 50 000 habitants; cela implique des interlocuteurs politiques qui sont le Président de la communauté d'agglomération, les élus communautaires, les élus municipaux et les élus délégués à l'enfance.

Il y a également des interlocuteurs techniques qui sont principalement la Directrice Directeur du pôle Service à la Population, les coordinateurs, des agents territoriaux de la communauté d'agglomération, des agents territoriaux des communes, l'équipe de direction et les équipes d'animation.

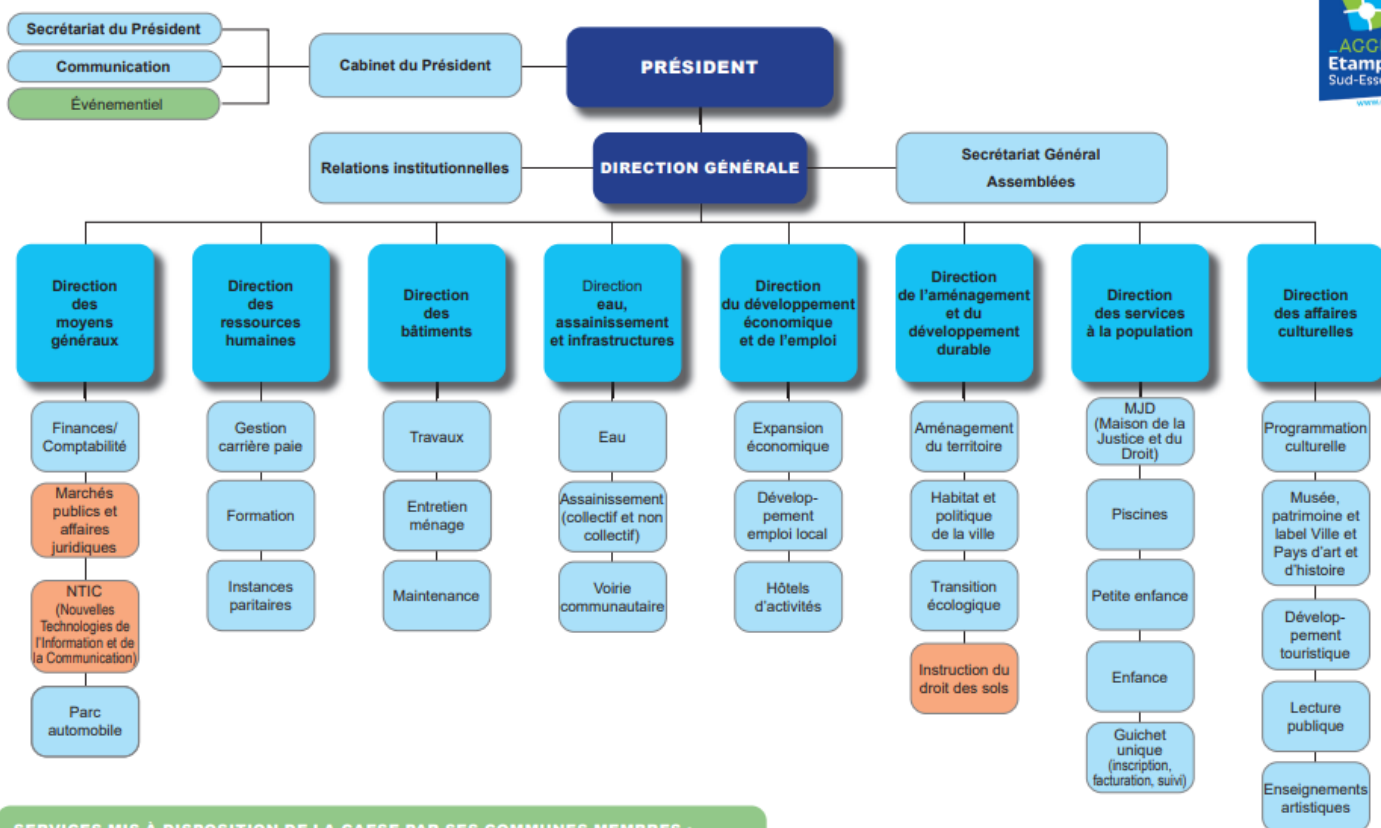


ORGANISATION GÉNÉRALE

Organigramme de l'organisation

L'organigramme reprend l'ensemble des acteurs qui sont susceptibles d'intervenir : le Président de la communauté d'agglomération, la direction générale, les pôles de direction et l'ensemble des services de la communauté d'agglomération et des communes associées.

ORGANIGRAMME FONCTIONNEL C.A.E.S.E



SERVICES MIS À DISPOSITION DE LA CAESE PAR SES COMMUNES MEMBRES :

ANGERVILLE : techniques • entretien • régie technique événementiel MORIGNY CHAMPIGNY : administratifs • techniques • restauration scolaire • entretien LE MÉRÉVILLOIS : techniques • entretien SACLAS : techniques SAINT-CYR-LA-RIVIÈRE : techniques • entretien

Services CAESE

Services mis à disposition

Services communs placés sous l'autorité de la CAESE et mis à disposition des communes du territoire

LE PUBLIC ACCUEILLI ET L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

Le public accueilli

Les Accueils de loisirs accueillent les enfants âgés de 3 à 13 ans inclus dont l'un des parents réside sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne

Les enfants dont les parents résident hors du territoire de la Communauté d'Agglomération pourront être accueillis sous réserve de place disponible.

Tous les enfants seront accueillis dans une démarche égalitaire sans discrimination sociale ou culturelle.

L'accueil des enfants en situation de handicap

L'accueil des enfants en situation de handicap est un des axes majeurs soutenu par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne. Un tel accueil en structure de loisirs se prépare en amont, une rencontre entre les parents de l'enfant handicapé et l'équipe d'encadrement doit permettre le dialogue et de dédramatiser le handicap. Le directeur propose un entretien avec la famille puis une période de découverte.

La famille ou l'institution doit signaler tout problème de santé de l'enfant susceptible d'influer sur l'organisation du séjour notamment son niveau d'autonomie, et les comportements qui risquent une mise en danger de lui-même ou des autres personnes.

Une fiche de suivi constituée par le médecin et la famille peut présenter les capacités relationnelles d'autonomie et les centres d'intérêts de l'enfant. Un certificat médical précisant les réserves, inaptitudes ou contre indications sera joint.

Le directeur prend connaissance de la situation du handicap, des vigilances qu'il nécessite et travaille avec son équipe les modalités d'accueil. L'accueil de loisirs peut proposer à la famille des temps d'adaptation et d'observation de quelques heures, une demi journée, une journée de découverte qui permettront de définir l'accompagnement nécessaire.

L'ACCUEIL DES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'accueil des enfants en situation de handicap (suite...)

Le directeur informe l'ensemble de l'équipe des difficultés rencontrées par l'enfant : animateurs, agents techniques, personnels de cuisine, chauffeurs... doivent être sensibilisés aux spécificités de la vie quotidienne de l'enfant accueilli.

Des consignes particulières doivent éventuellement être prises et insérées dans le règlement intérieur. Toutefois les informations médicales diffusées à l'équipe se limitent à celles nécessaires au fonctionnement du séjour. La confidentialité des informations contenues dans le dossier doit être respectée.

Le traitement d'une personne en situation de handicap n'est pas un traitement ordinaire.

Le projet d'accueil individualisé (P.A.I.) est une démarche d'accueil, résultant d'une réflexion commune des différents intervenants impliqués dans la vie de l'enfant malade pour faciliter son accueil. A cet égard les équipes d'animation peuvent se trouver associées aux équipes éducatives des établissements scolaires.

Un P.A.I précise notamment les conditions de prise de repas, les interventions médicales, paramédicales ou de soutien. Si le texte précise qu'il ne peut s'appliquer tel quel dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs qui ne bénéficie pas d'un personnel médical qualifié, un document peut toutefois être conçu et signé par les parents et l'organisateur, qui associe le directeur et l'éventuel animateur référent.

Parfois c'est un protocole qui peut être signé par la famille, l'organisateur et le médecin. Les soins médicaux ou traitements sont évidemment adaptés aux besoins de l'enfant en fonction de l'environnement et de son état de santé.

Ainsi :

- > les traitements médicaux et soins sont respectés et suivis de manière scrupuleuse
- > l'intervention est adaptée au comportement de l'enfant.

LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL ET LES MOYENS HUMAINS

Le fonctionnement général

Les Accueils de loisirs s'organisent dans des locaux adaptés à l'accueil des mineurs et mis à disposition par les communes. Toutes les structures d'accueil ne fonctionnent pas à toutes les sessions. cf: liste des accueils pages précédentes.

Les ressources humaines

Chaque organisation nécessite des moyens humains indispensables à un service de qualité.

Pour cela, les ressources humaines mis à disposition par la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne sont principalement la Directrice du pôle Service à la Population, les coordinateurs, l'équipe de direction, les équipes d'animation, du personnel technique communautaire et le personnel de restauration.

Les principales ressources humaines sont pour :

La Directrice du Pôle Service à la Population :

- ⇒ Veiller à la cohérence du service proposé par les Accueil de loisirs.
- ⇒ Être l'interlocuteur privilégié entre les différents acteurs qu'impose l'organisation des Accueils de loisirs.

La coordinatrice :

- ⇒ Interlocuteur des partenaires institutionnels et financiers (la DDCS, la CAF, ...)
- ⇒ Animer et faire respecter le projet éducatif.
- ⇒ Gérer et harmoniser administrativement les Accueil de loisirs.
- ⇒ Veiller au respect de la législation des accueils collectifs de mineurs.
- ⇒ Coordonner et harmoniser les actions dans un esprit communautaire.
- ⇒ Former et conseiller l'équipe de direction.
- ⇒ Assurer les moyens humains, matériels et financiers pour un fonctionnement optimal.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les ressources humaines (suite...)

L'équipe de direction :

- ⇒ Animer et faire respecter le projet éducatif.
- ⇒ Élaborer, animer et faire respecter un projet pédagogique.
- ⇒ Assurer la gestion de la structure d'accueil : gestion administrative, financière et matérielle.
- ⇒ Veiller au respect des instructions départementales.
- ⇒ Assurer le relais avec la communauté d'agglomération, les administrations de la communauté d'agglomération et les communes, les directeurs des autres structures d'accueil et les familles.
- ⇒ Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.
- ⇒ Mettre en place des réunions d'équipes pour la préparation, la cohésion, la formation et les bilans.
- ⇒ Animer, former et conseiller l'équipe d'animation.

L'équipe d'animation :

- ⇒ Participer à l'élaboration, animer et respecter le projet pédagogique.
- ⇒ Appliquer la réglementation en vigueur concernant l'encadrement d'un public de mineurs.
- ⇒ Participer et être acteur des réunions de préparation, cohésion, formation et bilan.
- ⇒ Assurer la sécurité physique et morale du public qu'ils encadrent.
- ⇒ Concevoir et mettre en place des projets d'animation en tenant compte d'une part des objectifs éducatifs et pédagogiques et d'autre part des besoins et attentes du public.
- ⇒ Veiller au respect des locaux et du matériel pédagogique.

Le personnel technique de la communauté d'agglomération et des communes :

- ⇒ Assurer que les locaux mis à disposition répondent aux normes de sécurité pour l'accueil des mineurs.
- ⇒ Assurer régulièrement le nettoyage des locaux d'activités et des sanitaires.
- ⇒ Assurer la mise à disposition du matériel nécessaire au bon déroulement des Accueil de loisirs.

Le personnel de restauration et d'entretien mis à disposition par les communes :

- ⇒ Assurer la réglementation relative à l'hygiène alimentaire (HACCP).
- ⇒ Assurer le service des repas.
- ⇒ Assurer le nettoyage des locaux de restauration et du matériel utilisé.

LA FORMATION DES ÉQUIPES ET LE RECRUTEMENT

La formation des équipes

Soucieuses de la sécurité des enfants, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne veillent à ce que les équipes d'animation participent aux formations de base tels que : Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1), BAFA, BAFD, BPJEPS, Prévention des incendies...

De plus, des journées de formations thématiques sont organisées en fonction des besoins des animateurs et des directeurs des Accueils de loisirs. (Exemples de formation : alimentation en ACM, écriture de projets pédagogiques, réglementation, communication positive ...)

L'objectif est d'harmoniser les pratiques professionnelles au sein des structures d'accueil de loisirs ainsi chaque agent a les qualifications et les compétences requises pour mener correctement ses missions.

Le recrutement

En ce qui concerne l'équipe de direction et les équipes d'animation, leur recrutement se fait selon toutes les dispositions légales.

Pour le personnel de restauration et d'entretien, les communes d'accueil reçoivent et proposent les candidatures qu'elles souhaitent retenir.

LES MOYENS MATÉRIELS

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne et les communes sont soucieuses du bon accueil des enfants qui fréquentent les Accueils de loisirs.

À cet effet, chaque collectivité s'efforce de donner les moyens matériels nécessaires.

Les municipalités mettent à disposition :

⇒ Des locaux aux normes de sécurité qui permettent le bon accueil des enfants (Écoles maternelles et/ou primaires, salle polyvalente, salle des fêtes, installation sportives, ...).

⇒ Une ligne téléphonique afin que la structure d'accueil soit joignable à tout moment.

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne met à disposition :

⇒ Du matériel d'investissement (ordinateurs pour l'équipe de direction, documentation et matériel pédagogique nécessaires pour la mise en place d'activités et de mini séjours, ...)

⇒ Du matériel pédagogique (matériel sportif, matériel nécessaire à la réalisation d'activités manuelles, jeux de société, ...).

Chaque structure d'accueil est indépendante en fonctionnement avec son matériel pédagogique. Cependant, le matériel peut être mutualisé pour des actions communes mais toujours dans le respect de sa bonne tenue.

LES MOYENS FINANCIERS

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne met à disposition des moyens financiers indispensables au bon fonctionnement des Accueils de loisirs et à la réalisation des objectifs définis et aux actions menées.

Le budget de fonctionnement :

Les directeurs disposent d'une enveloppe budgétaire pour la prise en charge des prestataires d'activité à l'intérieur ou à l'extérieur de la structure d'accueil, du transport nécessaire aux déplacements des activités extérieures et de l'achat de matériel pédagogique.

Chaque dépense engagée par les directeurs est réalisée à l'aide de bons de commande ou de contrats de prestations propres à chaque structure d'accueil.

Le budget complémentaire :

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne assume d'autres charges comme les charges salariales, les coûts des assurances, les éventuels investissements, ...

En contrepartie de l'organisation des Accueils de loisirs, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne perçoit des subventions auprès de partenaires financiers et des participations familiales.

Les subventions des partenaires financiers :

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne perçoit essentiellement des subventions de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Essonne dans le cadre de sa contractualisation avec le Contrat Enfance Jeunesse et des Prestations de Services Ordinaires.

Dans le cadre d'actions ponctuelles, d'autres partenaires peuvent intervenir dans le financement (Fonds européen, la Région Ile-de-France, le Département de l'Essonne, ...).

Les participations familiales :

La Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne fixe la participation familiale par délibération et prend en compte les différentes modalités de fonctionnement des sessions.

De plus, elle applique des tarifs accessibles et adaptés à chaque situation familiale par la mise en place d'un taux d'effort.

Diverses redevances sont demandées aux familles :

- ⇒ Une redevance d'accueil afin de prendre en charge l'inscription de l'enfant.
- ⇒ Une redevance restauration afin de prendre en charge le service restauration.
- ⇒ Une autre redevance afin de prendre en charge un éventuel service mis en place.

La participation financière de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne : En complément des subventions des partenaires financiers et les participations familiales, la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne intervient financièrement et de façon équitable pour le bon fonctionnement de chaque structure d'accueil.

The background features a white central area with two large triangular shapes: a teal triangle in the top-left corner and a green triangle in the bottom-left corner, meeting at a diagonal line.

OBJECTIFS DE LA CAESE

LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Les Accueil de loisirs doivent permettre :

⇒ L'accueil des enfants des communes qui composent la communauté d'agglomération sur 19 structures périscolaires et 9 structures extrascolaires.

⇒ Le développement de l'esprit communautaire c'est-à-dire que l'équipe de direction et les équipes d'animation doivent travailler ensemble et provoquer des rencontres entre les différents enfants de chaque commune.

⇒ La mutualisation des moyens humains, financiers et matériels, notamment la mutualisation des moyens de transports et l'accès à des activités communes pour les enfants des structures.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

L'action des Accueils de loisirs s'inscrit dans la politique en faveur des enfants et peut se définir en quelques principes éducatifs :

Favoriser le développement et l'autonomie du jeune et de l'enfant

Le développement du jeune et de l'enfant doit être entrepris dans le respect des besoins et des caractéristiques de chaque âge. Ainsi une pédagogie adaptée à cet objectif doit être mise en œuvre dans les projets de structure et chaque activité doit être réfléchi dans cette optique. Le développement de l'enfant passe aussi par des activités à caractère éducatif de quelque nature que ce soit (culturel, sportif, manuel, ...).

La recherche d'autonomie doit également permettre aux jeunes et aux enfants de maîtriser la réalité extérieure et d'être acteur de son développement. Cela amènera l'enfant à cultiver son esprit critique et à faire des choix.

Favoriser les relations et les échanges

Par des projets d'animation, des activités et des règles de vie en collectivité, les Accueils de loisirs doivent favoriser la tolérance, l'expression de la solidarité et la reconnaissance de la diversité sociale et culturelle. Ils peuvent également favoriser les relations entre les générations à travers des projets d'animation ou des échanges avec les parents, des associations et des structures de nos aînés. Enfin, ils peuvent initier à l'apprentissage et à l'expérimentation de la démocratie afin d'élargir la réflexion de l'enfant.

Appréhender avec l'enfant les notions d'hygiène et de santé

Ces notions doivent amener l'enfant à découvrir de nouvelles saveurs et de nouveaux goûts lors des repas du midi, lors d'activités culinaires. Les structures d'accueils s'efforceront d'apprendre à l'enfant à structurer son alimentation sur la journée (un bon goûter, dangers du grignotage, dangers des aliments gras et sucrés, ...). Le fait d'élaborer des projets qui associeraient l'hygiène et la santé permettra à l'enfant de prendre conscience de l'importance du bien vivre.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Prendre en compte les besoins particuliers des enfants

L'enfant est une personne à part entière qui a le droit au respect et à des attentions spécifiques.

Les équipes d'animation devront prendre en compte le besoin de sécurité, notamment affective, qu'impose la prise en charge de ce public. L'enfant découvrant souvent un nouveau milieu, il leur faudra prendre en compte les rythmes de vie des plus jeunes et notamment leur besoin de repos dans un local calme. Plus généralement, c'est bien la structure d'accueil et ses équipes qui devront s'adapter au public et non l'inverse.

Ces principes éducatifs s'articulent essentiellement autour de 3 axes fondamentaux :

L'épanouissement de l'enfant

Les Accueils de loisirs aideront l'enfant à s'épanouir au travers d'activités proches de ses attentes et de ses besoins tout en lui permettant de se dépenser et de se dépasser. La structure d'accueil est un espace où les enfants sont au cœur de toutes les préoccupations. Ils viennent sur la structure pour s'amuser ; il faut donc faire en sorte que la structure d'accueil ne soit pas un lieu contraignant mais un lieu agréable synonyme d'amusement et de dépaysement.

Pour cela, des projets d'animation particuliers et de nombreuses activités éducatives permettent aux enfants de sortir du cadre culturel ou géographique qu'ils connaissent. Les équipes d'animation veilleront à placer l'enfant en position de faire des choix sur ses loisirs ; ils devront donc être force de proposition et d'innovation.

L'épanouissement de l'enfant c'est aussi de privilégier les moments de vie collective où il est avec ses pairs et peut jouer avec eux. C'est surtout pour cette raison que les enfants viennent sur la structure : pour être avec leurs « copains » et faire des rencontres. Fort de ce constat, il faut que tous les enfants, sans exception, puissent entrer dans les activités proposées, quelles que soient leurs capacités. En d'autres termes, il s'agit d'intégrer chaque enfant au groupe auquel il appartient dans le respect des différences et des individualités.

Enfin le fait de participer à des activités communes avec les enfants des autres structures d'accueil lui fera prendre conscience qu'il appartient à un espace communautaire.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le respect

Les Accueils de loisirs sont des lieux de vie qui ne peuvent fonctionner correctement que si les règles de vie en collectivité ont été établies et respectées par tous (enfants comme adultes). Il ne faut pas en faire pour les enfants un prolongement de l'école d'autant plus qu'un certain nombre d'entre eux fréquente déjà les locaux d'accueil tout au long de l'année et aspire à autre chose durant les vacances.

La relation enfant / adulte fonctionne sur une confiance et un respect mutuel.

Cela implique que chacun ait des droits mais aussi des devoirs l'un envers l'autre :

- ◆ Pour les enfants, il s'agit de respecter les autres enfants, en acceptant leurs différences ou leurs divergences d'opinions, mais aussi l'ensemble des adultes qui travaillent au sein des structures d'accueil. Enfin, ils doivent également respecter les locaux et le matériel.
- ◆ Pour les adultes, un comportement responsable est exigé en présence des enfants. L'animateur n'est pas un "copain" ni un "professeur" mais il doit montrer l'exemple. De plus, il est le garant de la sécurité physique, affective et morale des enfants qui lui sont confiés. Cela passe par certaines interdictions évidentes (user de la force, fumer, téléphoner sans raison professionnelle, ...) et l'emploi d'un langage adapté.

LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS

Le caractère éducatif des accueils collectifs de mineurs

- ♦ Par les activités qu'elle propose, la structure d'accueil est pour les enfants une ouverture sur le monde et sur la société et elle doit donc contribuer à former leur jugement critique et leur capacité à vivre ensemble. Être citoyen, pour l'enfant, c'est donc prendre conscience du monde qui l'entoure et y agir.
- ♦ Le respect des règles de sécurité en toute occasion est important, notamment les règles de sécurité routière lors de déplacement à pied ou à vélo (marcher en rang et sur le trottoir, traverser quand les animateurs le préconisent, écouter les consignes de sécurité lors des sorties vélo, ...).
- ♦ La sensibilisation aux problèmes environnementaux permet de développer l'écocitoyenneté (respecter notre environnement naturel, recycler les déchets, économiser l'énergie...)
- ♦ Les temps de repas (goûter, repas du midi, ...) sont des moments privilégiés. Ils doivent permettre à l'enfant de manger de façon variée, de respecter les notions d'hygiène alimentaire et corporelle, d'avoir une bonne tenue à table...
- ♦ La solidarité intergénérationnelle permet à chaque génération d'apprendre à se comprendre et à vivre ensemble.
 - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des personnes d'un certain âge et / ou porteur de handicap.
 - Amener les enfants et les jeunes à s'intéresser et à tisser des relations de confiance avec les autres générations. Par le biais d'actions intergénérationnelles, on peut créer un monde de convivialité entre les générations.
- ♦ La solidarité en direction des populations fragilisées permet aux enfants et aux jeunes de s'ouvrir sur les soucis de vie que certains peuvent rencontrer.
 - Sensibiliser les enfants et les jeunes à la lutte contre l'isolement et l'exclusion des populations fragilisées.
 - Amener les enfants et les jeunes à monter des actions en direction de ces populations avec l'objectif de leur faire découvrir les avantages de nos structures éducatives.



L'EVALUATION

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'intérêt pour la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne d'évaluer le service que proposent les Accueil de loisirs est d'abord de savoir si les enfants s'épanouissent et s'enrichissent au sein des structures d'accueil. Ensuite, il est de connaître si les objectifs fixés sont atteints.

Enfin, l'évaluation des Accueil de loisirs permet d'évoluer et de démontrer sa pertinence et son importance auprès de ses partenaires institutionnels, financiers et des familles.

Les différents niveaux d'évaluation sont : l'évaluation du fonctionnement global des structures d'accueil et des actions menées, l'évaluation du personnel qui intervient, l'évaluation des prestataires de service.

Les évaluations se font conjointement entre les élus et la Directrice du Pôle Service à la Population. Elle s'effectue également en collaboration entre la Directrice du Pôle Service à la Population, le coordinateur et l'équipe de direction.

Les évaluations ont pour but d'améliorer la qualité de service des Accueils de Loisirs et elle se déroule en permanence tout au long de l'année.

L'évaluation des structures d'accueil

Les structures d'accueil sont évaluées après chaque période de vacances. Un bilan pédagogique est écrit par le directeur de structure et remis à la Directrice du Pôle Service à la Population et à la coordinatrice. Les élus communautaires ou communaux peuvent aussi faire part de leur constat et de leurs propositions.

Les bilans de chaque structure d'accueil permettent d'évaluer :

- ⇒ Les objectifs pédagogiques fixés en début de session,
- ⇒ Les activités pédagogiques et les sorties ludiques et culturelles,
- ⇒ Le personnel évoluant dans le cadre des Accueil de loisirs,
- ⇒ Les prestataires de services (transport, restauration, ...).

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation du personnel

L'évaluation du personnel contribue à savoir si chacun a correctement mené les missions qui lui ont été confiées.

L'évaluation de l'équipe de direction

L'équipe de direction est évaluée par les coordinateurs à l'aide d'une grille d'évaluation et des éventuels retours des élus et des parents.

L'évaluation de l'équipe de direction permet de savoir si elle est compétente à :

- ⇒ Préparer et organiser une session,
- ⇒ Animer, diriger et évaluer une équipe d'animation,
- ⇒ Assurer la gestion administrative et financière,
- ⇒ Assurer la sécurité des enfants accueillis, ...

L'équipe de direction peut être force de proposition afin d'améliorer le fonctionnement et l'organisation des Accueils de loisirs de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Esson.

L'évaluation des animateurs

Les animateurs sont évalués par l'équipe de direction à l'aide d'une grille d'évaluation et des retours des élus, de la coordinatrice et des parents.

Des entretiens et des réunions permettent l'évaluation :

- ⇒ De la pédagogie mise en place,
- ⇒ Du projet d'animation,
- ⇒ Du rythme de la période,
- ⇒ De l'implication et du comportement des animateurs,
- ⇒ Du comportement et des remarques des enfants durant les activités ou à des sorties ludiques et culturelles,

Les animateurs peuvent être force de proposition pour des projets d'animation innovants et motivants.

LES MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation avec les enfants

Il est nécessaire d'avoir un retour des enfants durant toute la durée de fonctionnement de la période tant sur le déroulement de l'accueil de loisirs (activités, sorties, ...) que sur la vie collective et quotidienne.

Pour cela, des temps de parole entre enfants et animateurs vont permettre à chacun de s'exprimer sur le déroulement ou sur d'éventuels conflits entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L'équipe de direction sera également présente pour signaler les éventuels dysfonctionnements sur les rapports entre enfants ou entre enfants et animateurs.

L'évaluation des prestataires de service

L'évaluation des prestataires de service permet de réajuster la qualité des prestations demandées.

L'évaluation de la prestation transport :

La coordinatrice et l'équipe de direction évaluent le prestataire transport afin de savoir si la prestation est correctement menée avec toutes les règles de sécurité que nécessitent le transport de personnes et le respect des horaires contractuels.

L'évaluation de la prestation restauration :

La coordinatrice et l'équipe de direction évaluent la prestation restauration afin de savoir si elle répond aux normes d'hygiène et santé alimentaires et si elle est adaptée aux enfants accueillis.

L'évaluation des prestataires de sorties ludiques et culturelles :

La coordinatrice, l'équipe de direction, les équipes d'animation et les enfants évaluent les sorties ludiques et culturelles afin de reconduire ou non la prestation.

Une sortie ludique et culturelle doit être mise en place avec toutes les consignes de sécurité et doit être adaptée à l'âge de l'enfant qui la pratique.



CONCLUSION

CONCLUSION

La politique éducative de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud Essonne place l'enfant au centre de ses projets, en favorisant les liens sociaux, culturels et civiques et en luttant contre la discrimination.

Les compétences Petite Enfance et Enfance relevant de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne, celle-ci désire la mise en place de liens nécessaires aux passages de relais notamment entre crèches et accueils de loisirs. Ces deux pôles sont depuis peu réunis sous la direction du Service à la Population.

Considérant l'enfant comme une personne avec une histoire, des besoins, des désirs, des capacités, l'adulte doit le reconnaître en tant que tel et l'accepter dans ses différences. L'accueil de loisirs doit être perçu par les familles et les équipes pédagogiques comme un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité où l'enfant va pouvoir être écouté, reconnu et va pouvoir prendre des responsabilités. C'est un lieu où il doit pouvoir découvrir les valeurs de solidarité, de laïcité, de citoyenneté, de liberté et d'ouverture, aux autres notamment.

Le caractère éducatif est par ailleurs renforcé par le lien entre les équipes d'animation et les professeurs des écoles.

Nous sommes dans une démarche de complémentarité entre chacun des acteurs participant à l'éducation de l'Enfant. Ainsi nous nous inscrivons pleinement dans la démarche d'éducation dite "populaire".